

**Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1. Identificateur du produit**

Nom commercial : Unides AF Wipes  
 Référence : 50305, 50805.  
 N° BAuA : N-72416

**2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Désinfectant pour surfaces résistantes à l'alcool. Pour usage professionnel uniquement. Classe de dispositif médical : IIa désinfection des dispositifs médicaux non invasifs.

Secteur d'utilisation : SU4 Production de denrées alimentaires  
 SU20 services de santé Catégorie de produit : PC8 Produits biocides. Produit désinfectant

Type de produit : PT2 désinfectants et algicides qui ne sont pas destinés à une utilisation directe sur les humains ou les animaux.  
 PT4 Secteur de l'alimentation humaine et animale

**3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom et adresse de l'entreprise :

Wet Wipe GmbH  
 Alleestraße 6  
 DE-65812 Bad Soden  
 Tél : +49 6196 65154-20  
 www.wetwipe.eu  
 info@wetwipe.eu

Date de création : 07.2017

**4. Numéro d'appel d'urgence**

Utilisez votre numéro d'urgence national ou local.

**SECTION 2 : Identification des dangers**

**1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS) :

Liquides inflammables, catégorie 3 H226  
 Liquides inflammables, catégorie 2  
 H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles H336  
 - exposition unique, catégorie 3

**2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP / GHS) :

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement :

Attention. Avertissement de danger :

Liquide et vapeurs inflammables.  
 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Peut provoquer des somnolences et des vertiges.

Avertissements de danger supplémentaires (UE).

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (EUH066)

Consignes de sécurité :

Prévention : Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Ne pas fumer. (P210).  
 Éviter de respirer les vapeurs. (P261).  
 Porter des gants de protection. (P280).

Réaction : consulter un médecin / chercher un conseil médical en cas de malaise. (P314).  
**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : rincer délicatement avec de l'eau pendant quelques minutes. Si possible, enlever les lentilles de contact.  
 Continuer à rincer. (P305+P351+P338).  
 Si l'irritation oculaire persiste : demander l'avis/l'aide d'un médecin. (P337 + P313).

Stockage : Conserver dans un récipient fermé. (P404).

Informations complémentaires.

Éviter tout contact avec les yeux. Le produit contient un solvant organique. Le produit ne contient aucune substance extrêmement préoccupante (SVHC).

Ingrédients dangereux qui doivent être repris sur l'étiquette : 1-propanol

### 3. Autres dangers

Cette substance / ce mélange ne contient aucun ingrédient persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) avec une teneur de 0,1 % ou plus.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

1. Matières	Substances	Numéro CAS / CE	% (w/w)	Classification
2. Mélanges	Éthanol	64-17-5 / 200-578-6	≤ 25	(Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319
	n-Propanol	71-23-8 / 200-746-9	≤ 37	(Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 Stot SE 3; H336

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## SECTION 4 : Premiers secours

### 1. Description des premiers secours

Informations générales : En cas d'inconfort permanent / d'accident, consulter un médecin ou le service d'urgence Présenter l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

Après contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si possible, enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.

Après une inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les symptômes persistent ou si des signes d'essoufflement apparaissent.

Après ingestion : rincer la bouche. Ne pas forcer le vomissement. Consulter un médecin en cas de malaise ou d'irritation. Après contact avec la peau : laver abondamment à l'eau / se doucher.

### 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats ou traitements particuliers nécessaires

Si des symptômes apparaissent, traitez-les et emportez la fiche de données de sécurité avec vous lorsque vous consultez un médecin.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 1. Agent extincteur

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre sèche, eau pulvérisée  
Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau à grand débit (peut propager l'incendie)

### 2. Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.

Produits de combustion dangereux : oxydes de carbone (CO<sub>x</sub>).

### 3. Consignes en cas d'incendie

Éviter de respirer les vapeurs et les gaz. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique en cas de contact personnel (direct).

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser des gants pour un contact prolongé ou répété.

### 2. Mesures environnementales

Aucune mesure spéciale de protection de l'environnement n'est requise.

### 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver dans des conteneurs appropriés. Éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 4. Renvoi à d'autres sections

Voir Section 8 : Équipement de protection individuelle et Section 13: Considérations relatives à

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Merci de lire la notice avant utilisation. Les produits biocides doivent être manipulés avec précaution. Éviter tout contact avec les yeux. Porter des gants de protection. Voir section 8.

### 2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles allergies

Température de stockage recommandée : 5–25 ° C

Lingette humide A / S

- Fait partie de GLAD

Vallensbaekvej 65 DK-2625 Vallensbaek  
Tel.: +45 70 266 244 Fax: +45 70 266 233

info@wetwipe.eu www.wetwipe.eu

VAT 30207726

### 3. Utilisations finales particulières

Voir section 1.2.

## SECTION 8 : Limite et contrôle de l'exposition / équipement de protection individuelle

### Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition professionnelle)

Substances	CAS N°	Limite (8 heures)	Pays
Éthanol	64-17-5	-/1900 mg/m <sup>3</sup>	Pologne
n-Propanol	71-23-8	-/200 mg/m <sup>3</sup>	
Éthanol	64-17-5	500 ppm/960 mg/m <sup>3</sup>	Allemagne
n-Propanol	71-23-8	Aucune donnée n'est disponible.	

Source : valeurs limites internationales de la base de données GESTIS.

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Substances	CAS-Nr.	Limite (8 heures)	Pays
Ethanol	64-17-5	-/1900 mg/m <sup>3</sup>	Pologne
n-propanol	71-23-8	-/200 mg/m <sup>3</sup>	
Ethanol	64-17-5	500 ppm/960 mg/m <sup>3</sup>	Allemagne
n-propanol	71-23-8	Aucune donnée n'est disponible	

Source: valeurs limites internationales de la base de données GESTIS

DNEL:

Substances	Exposition	Valeur	Population	effets
Ethanol	Dermique à longterme	343 mg/kg KG/jour	Employé	Systémique
	Inhalation à longterme	950 mg/m <sup>3</sup> 1900	Employé	Systémique
	Court terme	mg/m <sup>3</sup>	Employé	Local
n-Propanol	Dermique à longterme	136 mg/kg KG/jour	Employé	Systémique
	Inhalation à longterme	268 mg/m <sup>3</sup>	Employé	Systémique

Quelle: Registrierungsossier – ECHA

PNEC:

Substances	Milieu	Valeur	Methode
Ethanol	eau douce	0,96 mg/l	Facteur d'évaluation
	eau de mer	0,79 mg/l	Facteur d'évaluation
	sédiment, eau douce	3,6 mg/kg dps	Coefficient de distribution d'équilibre Détermination
	sédiment, eau de mer	2,9 mg/kg dps	Coefficient de distribution d'équilibre Détermination
	Station d'épuration des eaux usées (STP)	580 mg/l	Coefficient de distribution d'équilibre Détermination
	Facteur d'évaluation sol	0,63 mg/kg dps	Facteur d'évaluation
n-Propanol	eau douce	10 mg/l	Facteur d'évaluation
	eau de mer	1 mg/l	Facteur d'évaluation
	sédiment, eau douce	22,8 mg/kg dps	Coefficient de distribution d'équilibre Détermination
	sédiment, eau de mer	2,28 mg/kg dps	Coefficient de distribution d'équilibre Détermination
	Station d'épuration des eaux usées (STP)	96 mg/l	Facteur d'évaluation
	Facteur d'évaluation sol	2,2 mg/kg dps	Coefficient de distribution d'équilibre Détermination

Bron: Registratiedossier – ECHA

### 8.2 Restriction et contrôle de l'exposition

Utiliser les mesures d'hygiène du travail habituelles.

**Protection des yeux / du visage :** éviter tout contact avec les yeux et le contour des yeux lorsque vous utilisez la lingette.

**Protection des mains / de la peau :** Des gants de sécurité sont recommandés, utiliser des gants de protection en matériau élastique.

**Protection respiratoire :** Habituellement non requise. Utiliser un appareil respiratoire approprié lorsque vous travaillez dans de petites pièces non ventilées. Type de filtre (A)



Lingette humide A / S  
- Fait partie de GLAD

Vallensbaekvej 65 DK-2625 Vallensbaek  
Tel.: +45 70 266 244 Fax: +45 70 266 233  
info@wetwipe.eu www.wetwipe.eu

VAT 30207726

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : TPF007 Ver. 1.0  
Ne pas rincer les lingettes dans le système d'égouts. Juillet 2017

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**1. Informations relatives aux propriétés physiques et chimiques de base**

Apparence : tissu d'essuyage en molleton blanc  
 Odeur : comme l'alcool  
 pH : 4 à 8  
 Point de fusion / intervalle de fusion : <-20 ° C S'applique au liquide  
 Point d'ébullition : 78 ° C pour le liquide des lingettes.  
 Point de combustion : 28 ° C  
 Auto-inflammation : > 425 ° C  
 Vitesse d'évaporation : non disponible  
 Pression de vapeur : non disponible  
 Propriétés oxydantes : non oxydant.  
 Propriétés explosives : non classées comme explosives.  
 Solubilité dans l'eau : Le liquide peut être dilué dans les lingettes.

**2. Autres informations**

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

**1. Réactivité**

Aucune connue.

**2. Stabilité chimique**

Stable aux températures de stockage recommandées.

**3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales de transport ou de stockage.

**4. Conditions à éviter**

Aucune donnée disponible.

**5. Matières incompatibles**

Agent oxydant.

**6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

**SECTION 11 : Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Éthanol

Type	Espèce	Résultat	Méthode
Orale	Rat	> 14,500 mg / kg	OCDE
401			
Toxicité aiguë	Inhalation souris	> 114 mg / ml	OECD
403	Dermique	Pas de données disponibles.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Personne	Non irritant	Aucune étude des directives (4h)
Lésions oculaires / irritation oculaire	Lapins	Irritant	OCDE 405
Sensibilisation respiratoire / cutanée			
Aucune donnée disponible			OCDE 416
Toxicité pour la reproduction	souris	Aucun effet observé	
Source : Dossier d'enregistrement - ECHA			
Type	Espèce	Résultat	Méthode
Orale	Rat	environ 8000 mg / kg	OCDE 401
Toxicité aiguë	inhalatif	> 26,76 mg / ml	OCDE 403
	Dermique	4032 mg / kg KG	OCDE 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Lapins	Non irritant	OCDE 404

5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT / vPvB identifiée.

6. Autres effets indésirables  
Non connu

# Lingettes AF

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales et nationales. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux usées, l'eau ou le sol.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1. numero ONU	3175	3175	3175	3175

## SECTION 12 : Informations écologiques

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
1. Toxicité	SUBSTANCES SOLIDES CONTENANT DES LIQUIDES	SUBSTANCES SOLIDES CONTENANT DES LIQUIDES	SOLIDES CONTENANT UN LIQUIDE	SOLIDES CONTENANT UN LIQUIDE
14.2. 2.Nom d'expédition des Nations unies	INFLAMMABLES , NSA (Éthanol, n-propanol)	INFLAMMABLES , NSA (Éthanol, n-propanol)	INFLAMMABLE,NSA (ethanol, n-propanol)	INFLAMMABLE,NSA (ethanol, n-propanol)

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.3. Classe de danger pour le transport	4.1	4.1	4.1	4.1

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.4. Groupe d'emballages	II	Poissons, <i>Pimephales promelas</i>	14 200 mg / l	II 96 h
LC <sub>50</sub>		Daphnie, <i>Daphnia magna</i>	454 mg / l	249 jours
LC <sub>50</sub>		Bactéries, <i>Pseudomonas putida</i>	1500 mg/l	96 h

Source : Dossier d'enregistrement - ECHA

n-Propanol

Test	Espèce	Résultat	Durée
LC <sub>50</sub>	Poissons, <i>Pimephales promelas</i>	4555 mg / ml	96 h
LC <sub>50</sub>	Daphnia	3644 mg/l	48 h

Source : Dossier d'enregistrement - ECHA

2. **Persistence et dégradabilité**

Facilement biodégradable.

3. **Potentiel relatif à la bio-accumulation**

Aucun potentiel de bio-accumulation.

4. **Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance PBT / vPvB identifiée.

6. **Autres effets indésirables**

Non connu

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

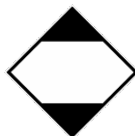
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales et nationales. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux usées, l'eau ou le sol.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1. numero ONU	3175	3175	3175	3175
14.2. 2.Nom d'expédition des Nations unies	SUBSTANCES SOLIDES CONTENANT DES LIQUIDES INFLAMMABLES , NSA (Éthanol, n-propanol)	SUBSTANCES SOLIDES CONTENANT DES LIQUIDES INFLAMMABLES , NSA (Éthanol, n-propanol)	SOLIDES CONTENANT UN LIQUIDE INFLAMMABLE,NSA (ethanol, n-propanol)	SOLIDES CONTENANT UN LIQUIDE INFLAMMABLE,NSA (ethanol, n-propanol)
14.3. Classe de danger pour le transport	4.1	4.1	4.1	4.1
14.4. Groupe d'emballages	II	II	II	II

Règlements spéciaux (SP) : 216, 274.  
 Classification : F1  
 Code de restriction en tunnels : E  
 Numéro de danger : 40  
 IMDG, EmS : F-A, S-I  
 IATA, instruction d'emballage : 448/445



Pour plus de spécifications et d'exigences - voir les réglementations applicables ADR / RID / IMDG / ICAO.

## 5. Dangers pour l'environnement

ADR, Dangereux pour l'environnement : Non.  
 IMDG Polluant marin : Non

## 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune.

## 7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73 / 78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation :

Les personnes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposées à ce produit. Directive 94/33 / CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail

Sources :

Directive 94/33 / CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail  
 Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges, pour modifier et abroger les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et pour modifier le règlement (CE) n° 1907/2006 (CLP). Règlement CE 1907/2006 (REACH). Règlement sur les produits biocides (CE) n° 528/2012 (BPR). Directive 93/42 / CEE du Conseil relative aux dispositifs médicaux (MDD) (1993).

### 2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange.

## SECTION 16 : Autres informations

Il est recommandé que cette fiche de données de sécurité soit remise à l'utilisateur réel du produit. Les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être utilisées comme spécification de produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement au produit mentionné dans la section 1 et ne sont pas valables lorsqu'elles sont utilisées avec d'autres produits.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 ; Article 25 et ANNEXE I ; Exigences de classification et d'étiquetage pour les substances et mélanges dangereux.

(Flam. Liq.3, H226 : Basé sur des données de test.  
 Eye Irrit. 2, H319 : principe de transmission - mélanges essentiellement similaires. STOT SE 3, H336 : méthode de calcul

Liste des phrases H pertinentes (dans les sections 2 et 3). H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une

sévère irritation des yeux.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence et vertiges.

Abréviations utilisées :

ATE Estimation de la toxicité aiguë. STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles

OCDE Organisation pour la coopération et le développement économiques.

ECHA Agence européenne des produits chimiques.

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques.

DNEL Niveau dérivé sans effet.

PNEC Concentration estimée sans



effet. CL50	Concentration létale 50 %
EC50	Concentration d'effet 50%
TGK	Concentration seuil de toxicité.
PBT	Persistant, bioaccumulable, toxique vPvB très persistant, très bioaccumulable
EmS	Procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses.
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses. IATA Association du transport aérien international.
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques [Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques]

**Références importantes :**

Règlement (CE) N°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil  
du 16 décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges,  
modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant le règlement (CE) n°  
1907/2006 (CLP). Règlement CE 1907/2006 (REACH). Dossiers d'enregistrement de l'ECHA.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations sont uniquement destinées à servir de guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une approbation en toute sécurité et ne constituent pas une garantie ou une déclaration de qualité. Les informations ne concernent que le produit spécifique spécifié et peuvent ne pas s'appliquer à l'utilisation du produit en combinaison avec d'autres produits, matériaux ou processus, sauf indication contraire dans le texte. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences énoncées dans les réglementations et lois locales. La détermination finale de l'adéquation d'un matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers existants. La société décline toute responsabilité quant aux dommages causés par une mauvaise manipulation ou un autre contact non mentionné ici avec le produit mentionné ci-dessus.